

Parlouisen



Le bulletin de la Municipalité de Sainte-Louise

Janvier 2024



Soirée-Cabaret 3 février à 19 heures 30 à la Salle du 125^e



« Ah! que l'hiver tarde à passer quand on le passe à la fenêtre » chante Gilles Vigneault.

Heureusement, l'hiver n'a pas dit son dernier mot et la Joyeuse Équipe est heureuse de vous convier à la prochaine Soirée-Cabaret de Sainte-Louise qui se tiendra à 19 heures 30 le 3 février à la Salle du 125^e de Sainte-Louise, 524 Rue Principale, sous le thème <u>« Y fait frette »</u>. Courtes prestations de tous genres, découvertes et surprises assurées.

Ceux qui y viennent et y reviennent savent qu'au détours d'une larme ou d'un éclat de rire, dans ces soirées-là, la magie vient toujours nous faire un clin d'œil.

Inscription: barbaratremblay75@yahoo.ca



Cours de Yoga à Sainte-Louise Prends un moment pour toi Viens faire le plein d'énergie

Jeudi du 8 février au 18 avril (pas de cours le 7 mars)

Yoga sur chaise: 14 à 15 heures

Hatha Yoga: 16 à 17 heures

Yoga Fitness: 17 heures 15 à 18 heures 15

Pratiques visant à améliorer : l'équilibre,

la flexibilité, la force physique, l'endurance, la souplesse, la posture du corps au quotidien, le bien-être, la respiration, la détente, la concentration, l'estime de soi. Et aide à : une meilleure gestion des émotions, diminuer l'anxiété, etc. Au Centre des Loisirs.

Jacinthe Pelletier Couillard, herboriste & enseignante de Yoga.

418-354-8482.

info@lesjardinsbruja.ca

Facebook: www.lesjardinsbruja.ca

Friperie

En décembre dernier avait lieu un premier événement « Friperie à Sainte-Louise ». C'est 150 vêtements qui ont trouvé preneur pour amasser 250\$.

Cette friperie est une initiative citoyenne, géniale pour l'environnement, mais également un service absent dans Sainte-Louise. Les fonds amassés avec la vente des vêtements seront utilisés afin d'équiper notre local des loisirs avec de nouveaux jeux ou afin d'y organiser des activités à moindre coût pour nos jeunes!

Merci à la Municipalité de Sainte-Louise pour son support.

Prochaine Friperie : <u>1 & 2 mars 2024.</u> Conservez les vêtements que vous voulez vous départir d'ici le prochain événement!

Merci de vos généreux dons.



Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 décembre 2023

Prochain conseil municipal mardi 6 février à 20 heures

Lors de cette séance, la Municipalité de Sainte-Louise a résolu :

- de donner un avis de motion et la présentation du règlement numéro 340-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024;
 - d'accepter les salaires fixés pour 2024;
- d'accepter la liste des dépenses incompressibles pour 2024;
- d'accorder une commandite au montant de 100\$ au Club sportif Lac Trois-Saumons.

Compte rendu de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 décembre 2023

Lors de cette séance, la Municipalité de Sainte-Louise a résolu :

- d'adopter le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026;
 - d'adopter le budget 2024.

Résumé des prévisions budgétaires Année financière 2024

REVENUS	Montant
Taxes	940 088 \$
Paiement tenant lieu de taxes	8 000 \$
Transferts	414 846 \$
Services rendus	29 913 \$
Imposition de droits	11 200 \$
Amendes et pénalités	800 \$

Intérêts	7 000 \$
TOTAL:	1 411 847 \$

CHARGES	Montant
Administration générale	358 547 \$
Sécurité publique	121 777 \$
Transport	461 445 \$
Hygiène du milieu	214 963 \$
Santé et bien-être	4 000 \$
Aménagement et urbanisme	52 740 \$
Loisirs et culture	102 350 \$
Frais de financement	39 860 \$
Remboursement de la dette	56 165 \$
TOTAL:	1 411 847 \$

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2024

Lors de cette séance, la Municipalité de Sainte-Louise a résolu :

- de donner avis de motion et présentation du règlement numéro 341-2024 concernant la prévention des incendies;
- d'adopter le règlement numéro 340-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024;
- d'accepter l'offre de service de Nordikeau quant à l'accompagnement pour la réalisation du bilan SQEEP 2023;

- d'autoriser la directrice à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et la MRC de L'Islet afin d'obtenir une aide financière pour la mise en place d'une terrasse intergénérationnelle.

Un nouveau calendrier des collectes est joint au Parlouisen de ce mois

Celui-ci remplace le calendrier que vous avez reçu à la fin de l'année 2023.

Comme plusieurs le savent déjà, une erreur s'est glissée dans la légende de couleurs au bas de la feuille et portait à confusion.

Prière de le détruire et le remplacer par le nouveau distribué. Désolée des inconvénients.

Récapitulatif du règlement de taxation 2024

La taxe foncière générale subit une légère augmentation de deux pourcent (2%) comparativement à l'année financière 2023.

Le service de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables augmente de dix dollars (10\$).

Le service d'entretien de l'aqueduc augmente de vingt dollars (20\$).

Le service d'entretien des eaux usées augmente de dix dollars (10\$).

Le service de collecte et traitement des fosses septiques est maintenant opéré par CAMPOR et le coût associé à la vidange d'une fosse passe de 248\$ à 330\$. Ce service augmente donc de trente-cinq dollars (35\$).

Deux (2) prêts ont été entièrement remboursés en 2023, ils n'apparaitront plus aux comptes de taxes et les taux associés au remboursement de deux (2) prêts actifs demeurent sensiblement les mêmes.

Le taux du règlement 313-2019 (prolongement aqueduc / égout - Principale

Est) demeure fixe.

Les comptes de taxes 2024 seront postés le 6 février et les dates de versements seront les suivantes :

\Rightarrow	1	5 mars 2024
\Rightarrow	$2^{lème}$	19 avril 2024
\Rightarrow	3 ^{ième}	3 juin 2024
\Rightarrow	4 ^{ième}	18 juillet 2024
\Rightarrow	5 ^{ième}	2 septembre 2024
\Rightarrow	6 ^{ième}	17 octobre 2024

Règlement numéro 340-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954, paragraphe 1, prévu au Code municipal du Québec, le Conseil d'une municipalité local doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de Règlement a été déposé et présenté par Monsieur Alain Bois à la séance ordinaire du Conseil municipal le 19 décembre 2023:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Alain Bois et unanimement résolu d'adopter le règlement suivant: Projet de règlement numéro 340-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024.

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2024.

ARTICLE 3 : TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Sainte-Louise selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,82943\$/100\$ d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de 74 858 300\$.

Également, une taxe foncière pour le Service de Sécurité Publique offert par la Sûreté du Québec est imposée et sera prélevée de la même façon à un taux de 0,07657\$/100\$ d'évaluation.

ARTICLE 4 : ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

Afin de financer le service de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'immeuble imposable, bénéficiant du service, un tarif de compensation pour chacun des immeubles dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

*	Résidence :	205 \$
*	Commerce:	285 \$
*	Exploitation agricole enregistrée :	370 \$
*	Chalet:	135 \$

ARTICLE 5 : AQUEDUC

Afin de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'immeuble imposable faisant partie du réseau d'aqueduc un tarif de compensation pour chacun des immeubles dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

*	Résidence :	235 \$
*	Commerce:	255 \$
*	Exploitation agricole enregistrée :	255 \$
*	Rue du Chemin de Fer:	235 \$
*	Autre branchement:	105 \$

ARTICLE 6: ÉGOUTS

Afin de financer le service d'égouts, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'immeuble imposable faisant partie du réseau d'égouts un tarif de compensation pour chacun des immeubles dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

*	Résidence :	235 \$
*	Commerce:	255 \$
*	Exploitation agricole enregistrée :	255 \$

ARTICLE 7 : COLLECTE ET TRAITE-MENT DES BOUES DE FOSSES SEPTI-QUES

Afin de financer le service de collecte et de traitement des boues de fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'une fosse septique, d'une fosse de rétention ou d'un puisart d'une résidence isolée, d'un bâtiment isolé ou d'un bâtiment commercial isolé un tarif de compensation pour chacun des immeubles dont il est propriétaire, tel qu'établi ciaprès :

*	Résidence :	160 \$
*	Commerce:	160 \$
*	Cabane à sucre :	100 \$
*	Chalet	100 \$

ARTICLE 8 : TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements sont les suivants : Règlement numéro 302-2018 décrétant un emprunt pour les travaux de réhabilitation du 3^e Rang Est, Route Harton et du Rang de la Haute Ville - (RIRL - Année 3):

0,04283\$/100\$ d'évaluation

Règlement numéro 313-2019 décrétant un emprunt pour des travaux de réfection et de prolongement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout de la Rue Principale Est pour 13 immeubles calculé de la façon suivante à savoir:

702,23\$/unité d'occupation 351,12\$/unité d'occupation additionnelle (ex.: 702,23\$ + 351,12\$)

351,12\$/terrain vacant

Règlement numéro 322-2020 décrétant un emprunt pour les travaux de pavage et de remplacement de ponceaux (segment #24) sur le 3^e Rang Ouest - (RIRL - Année 5) combiné au Règlement numéro 266-2015 décrétant un emprunt pour la remise à neuf d'une souffleuse à neige de marque VOHL, modèle DV 904 :

0,05030\$/100\$ d'évaluation

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Paiement en plusieurs versements :

Lorsque, dans un compte, le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en six (6) versements égaux.

Le directeur général est autorisé à fixer les dates d'échéance de chacun des versements

en tenant compte des paramètres suivants :

- le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième (30°) jour qui suit l'expédition du compte;
- le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième (45°) jour qui suit l'échéance du premier versement;
- le troisième versement doit être effectué le quarante-cinquième (45°) jour suivant l'échéance du deuxième versement:
- le quatrième versement doit être effectué le quarante-cinquième (45°) jour suivant l'échéance du troisième versement;
- le cinquième versement doit être effectué le quarante-cinquième (45°) jour suivant l'échéance du quatrième versement;
- le sixième versement doit être effectué le quarante-cinquième (45°) jour suivant l'échéance du cinquième versement.

Les intérêts, au taux établi par résolution du Conseil municipal, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

<u>Chèques retournés pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté :</u>

Des frais de 25\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisante de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

Taux d'intérêt sur les arrérages ;

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé portera intérêt au taux annuel de 18% pendant l'exercice courant, de même que pour les trois (3) années subséquentes.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur

conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Sainte-Louise ce 16^{ième} jour de janvier 2024.



Que l'année 2024 apporte à chacun de vous plein de petits moments de bonheur cueil-lis chaque jour. Les gagnants du mois de janvier sont : Monsieur Alfred Leblois pour Sainte -Louise et Madame Madeleine Breton pour Saint-Roch-des-Aulnaies. Félicitations!

Pour commander : Mesdames Francine St-Pierre (418-354-2283) ou Louise Filion (418-354-2233).

Le Comité de la Popote Roulante des Aulnaies



Des nouvelles de la Fabrique de Sainte-Louise

L'année 2024 s'annonce avec son lot de défis et nous aurons besoin de l'opinion de tous les paroissiens pour déterminer la meilleure option à adopter. Compte tenu des déficits budgétaires récurrents depuis plusieurs années, nous devons envisager différents scénarios quant à la façon de poursuivre l'offre de service de pastorale (baptême, 1ère communion, mariage, sépulture) ainsi qu'à la survie du Conseil de Fabrique. Suite à la non représentativité des paroissiens lors des assemblées antérieures, nous avons choisi la formule-sondage pour vous rejoindre plus facilement et assurer la confidentialité de vos opinions. Nous travaillons sur un

sondage, en collaboration avec un comité d'accompagnement qui est au fait des difficultés et choix à faire par les comités de Fabrique de la région. Ce sondage vous parviendra par la poste d'ici quelques semaines. Les enjeux étant majeurs pour l'avenir de notre communauté, nous vous demandons de bien vouloir y répondre en grand nombre. L'avenir repose sur l'intérêt et les quelques minutes de réflexion que vous voudrez bien accorder au sondage pour nous aider à prendre les bonnes décisions pour notre paroisse.

Que 2024 vous apporte de la Paix intérieure, du Bonheur, de la Santé, de la Solidarité et Générosité et de l'Espoir en ce qu'il y a de meilleur.

Votre Conseil de Fabrique

Bibliothèque Idée-Lire

Coup de cœur des bénévoles

Vous avez le goût de découvrir un nouvel auteur? Vous voulez vous lancer dans la lecture d'un nouveau style de lecture? Vous êtes en manque d'inspiration pour votre prochaine lecture? Viens découvrir les romans « Coup de cœur des bénévoles » à ta bibliothèque! Ils n'attendent que vous pour faire découvrir leurs univers!

Heure du conte

Le dimanche 11 février, la Saint-Valentin est à l'honneur, découvre des lectures réconfortantes et fabrique ta boîte à sourires!

Le Parlouisen, journal municipal

Roseline Leclerc, technicienne à la production : recherche, saisie et mise en page Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière : révision

Municipalité de Sainte-Louise, Tél.: 418-354-2509, info@saintelouise.qc.ca, www.saintelouise.qc.ca

<u>Heures d'ouverture : bureau municipal</u> du lundi au jeudi de 9 à 12 heures & 13 & 16 heures. Fermé le vendredi.

Bureau de la fabrique au bureau municipal le jeudi de 13 à 16 heures, téléphone : 418-354-2514

Pour transmettre vos messages: roseline65leclerc@gmail.com

Prochaine date de tombée : 9 février 2024



ATELIER DE LA STATION C.M.

REMORQUASE 24/7
TRANSPORT
PENTURE - SAELAGEANSAELE

418 354-2822

Proprii Green : Guille anna Chapter et Phone i ac lift bared



Sainte-Louise 418 354-8079

R.B.Q.:5747-6640-01

INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE RENOVATION

PORTES ET FENETRES

FINITION EN ALUMINIUM

FABRICATION DE PRODUIT VERRIER

TOITURE

-JF-

-J1'-

BER-VAC



D.E. Pelletier

vente & réparation de machinerie agricole 791, Rue Principale téléphone 418-354-2565 fax 418-354-2265 résidence 418-354-2100



Installation résidentielle, commerciale, industrielle et agricole.

Alexis Leclerc, propriétaire

Tale (418) 354-2345 Calle (581) 999-9803

385, rue Principale, Sainte-Louise (Québec) G0R 3K0 RBQ: 5752-1619-01

Location du Centre des Loisirs

Idéal pour 50 personnes et moins Rencontre de famille, baptême, mariage, décès

Accessoires de cuisine, 2 étages Location à partir de seulement 25 \$

loisirs.stelouise@gmail.com

Margot: 418-354-2509

Salle du 125^e

524, rue Principale
Party, mariage, soirée de danse,
bingo, réunion, fête familiale,
baptême, funérailles
Service de bar et cuisine, accès facile
Service de traiteur sur demande
Véronique Brillant 418-508-0801

La Popote roulante des Aulnaies

Service de livraison de repas chaud pour personnes en convalescence, handicapées ou âgées.

Francine St-Pierre (418-354-2283)



Marché aux Caissons

Téléphone: 418-919-0510 auxcaissons@gmail.com



Logement à louer au HLM

Conditions:

50 ans & plus, résider au Québec Information: Joanne Chouinard 418-598-4033, extension 101

Garage J.M. Ouellet

mécanique générale 180, de la Station tél. 418-354-2112



Une caisse qui demeure accessible: Accompagnement personnalisé / Service de transport / Retraits avec achats / Centre d'accueil téléphonique. Accédez aux services de votre caisse 24 h sur 24, 7 jours sur 7 à « desjardins.com », « m.desjardins.com », « Guichets automatiques et achat avec retraits chez les marchands », « 1 800 CAISSES », Dépôts de chèques par appareil mobile ». www.desjardins.kamouraska.com / 418-856-2340 / 1 866 856-2340 / Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière





Circonscription Côte-du-Sud Mathieu Rivest, député

6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206 Montmagny (Québec) G5V 1J7

Tél.: 418-234-1893 |

jocelyne.ouellet@assnat.qc.ca



Pour votre information:



Ordures



Recyclage



🏂 Bibliothèque Idée-Lire : dimanche de 10 à 11 heures, mercredi de 19 à 20 heures 30. 🥻



Transport collectif Accès L'Islet



Messe : <u>l'église et la sacristie sont fermées.</u>

Sur appel: 1-884-598-8950



Marché aux Caissons : lundi au vendredi de 8 à 20 heures; samedi et dimanche de 9 à 20 heures.

Dimanche		Lundi	Marc	di	Merc	redi	Jeu	di	Vend	dredi	Sam	edi
Janvier	28	2)	30		31	Février	1		2		3
	Marché	March Aux Catiston		Marché AUX CAIBBONS		Marché AUX CAISAGHE		Marché aux calssons		Marché AUX CASSONS		Marche AUX CAISSONS
	4		5 Conseil municipal	% 6	23	7	*	8		9		10
	Marché Aux caissons	March Av Euritan	20 heures	Marché		Marché		Marché Aug CARSONS		Marché		Marché AUX CAISSONS
	Aux caissons	AUX CAPACO		13		14	1	15		16		17
	Marché AUX CAISEONS	March Aux Calston		Marché		Marché		Marché Aux calssons		Marché AUX GAISSONS		Marché AUX CAISSONS
	18	1	9	20	6	21	*	22		23		24
	Marché AUX CAISSONS	March AUX CAISEO		Marché AUX CANTONE		Marché		Marché AUX CAISSONS		Marché		Marché AUX CAISSONS
	25	2		27		28	No.	29	Mars	1		2
	Marché AUX CASSONS	March AVE CANSO	É	Marché AUX CAISSONS		Marché Aux CATEGORE		Marché AUX EAISEONS		Marché AUX GAISSONS		Marché AUX CAISSONS

ÀCONSERVER

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE CALENDRIER DES COLLECTES 2024



JANVIER							
D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30	31				
	-9	J U					

FÉVRIER								
D	L	M	M	J	V	S		
				1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10		
11	12	13	14	15	16	17		
18	19	20	21	22	23	24		
25	26	27	28	29				

MARS								
D	L	M	M	J	V	S		
					1	2		
3	4	5	6	7	8	9		
10	11	12	13	14	15	16		
17	18	19	20	21	22	23		
24 31	25	26	27	28	29	30		

	AVRIL								
D	L	M	M	J	V	S			
	1	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11	12	13			
14	15	16	17	18	19	20			
21	22	23	24	25	26	27			
28	29	30							

MAI							
D	L	M	M	J	V	S	
			i y	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

JUIN								
D	L	M	M	J	V	S		
						1		
2	3	4	5	6	7	8		
9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22		
23/ 30	24	25	26	27	28	29		

Recyclage Ordures Gros rebus

ÀCONSERVER

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE CALENDRIER DES COLLECTES 2024



JUILLET								
L	M	M	J	V	S			
1	2	3	4	5	6			
8	9	10	11	12	13			
15	16	17	18	19	20			
22	23	24	25	26	27			
29	30	31						
	1 8 15 22	L M 1 2 8 9 15 16 22 23	L M M 1 2 3 8 9 10 15 16 17 22 23 24	L M M J 1 2 3 4 8 9 10 11 15 16 17 18 22 23 24 25	L M M J V 1 2 3 4 5 8 9 10 11 12 15 16 17 18 19 22 23 24 25 26			

AOÛT								
L	M	M	J	V	S			
			1	2	3			
5	6	7	8	9	10			
12	13	14	15	16	17			
19	20	21	22	23	24			
26	27	28	29	30	31			
	5 12 19	L M 5 6 12 13 19 20	L M M 5 6 7 12 13 14 19 20 21	L M M J 1 5 6 7 8 12 13 14 15 19 20 21 22	L M M J V 1 2 5 6 7 8 9 12 13 14 15 16 19 20 21 22 23			

	SE	PT	ΕM	BRI	Ē	
D	L	M	M	J	V	S
1	2	,3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE								
D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12		
13	14	15	16	17	18	19		
20	21	22	23	24	25	26		
27	28	29	30	31				

		OV	LIV	DI		
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE									
D	L	M	M	J	V	S			
1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10	11	12	13	14			
15	16	17	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28			
29	30	31							

Recyclage Ordures Gros rebus